



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/172

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » 2023 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	D		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/172

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » 2023 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2023/043 du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe « Aéroport » pour 2023,

Vu la décision du Président n°2023/073 relative aux dotations pour risque d'impayés du budget annexe « Aéroport »,

Vu le courriel du Service de Gestion Comptable de Castres-Gironde en date du 17 mai 2023, relatif à la régularisation des centimes de TVA,

Considérant le projet de maquette financière de la DM ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La collectivité doit réaliser une régularisation de centimes de TVA concernant la fin d'année 2022 et prévoir les crédits nécessaires pour passer la dotation pour risque d'impayés.

Afin de passer les écritures nécessaires, le budget annexe « Aéroport » doit être abondé.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « Aéroport » selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réel	68	Dotations aux provisions et dépréciations	6817	Dotations dépréciations actifs circulants	100,00 €	
	65	Autres charges de gestion courante	658	Charges diverses de gestion courante	4,47 €	
	70	Produits des services	706 7083	Prestations de services Locations diverses		100,00 € 4,47 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION					104,47 €	104,47 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €
					104,47 €	104,47 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu